



SYNTHÈSE

Rapport d'activité 2022

Sur le prix et la qualité du service
de traitement des déchets ménagers
Articles D.2224-1 à D.2224-3 du C.G.C.T.

SYNDICAT MIXTE SUD RHÔNE ENVIRONNEMENT

360 Avenue Pierre et Marie Curie - BP n°5 - 30301 BEAUCAIRE PDC1
www.sudrhone.fr - contact@sudrhone.fr - 04.66.59.06.51

le Syndicat >>

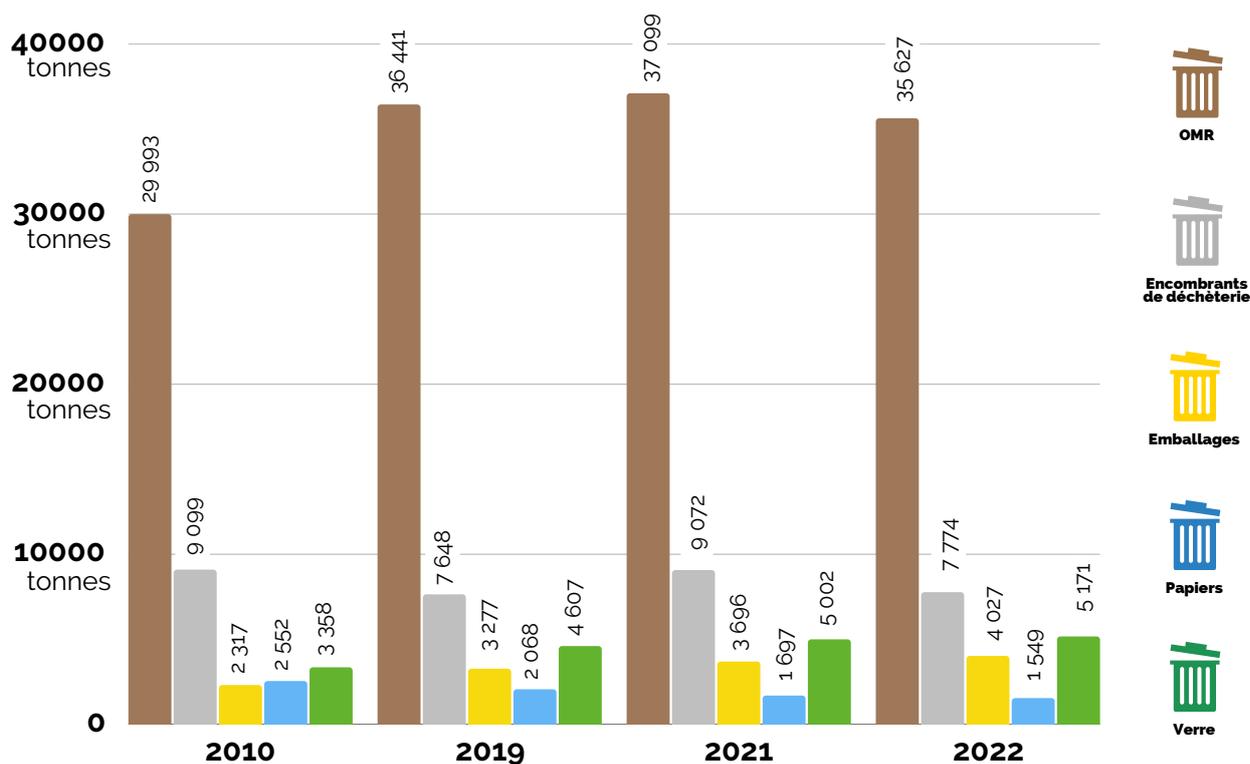
Sud Rhône Environnement, syndicat mixte de traitement des déchets ménagers, créé en 2000, compte 54 communes adhérentes. En 2022, sa Présidence est assurée par M. Laurent GESLIN.

Le territoire de type semi-rural regroupe entre autres, Beaucaire, commune la plus peuplée avec 15 906 habitants, et Vallérargues, commune la moins peuplée avec 142 habitants

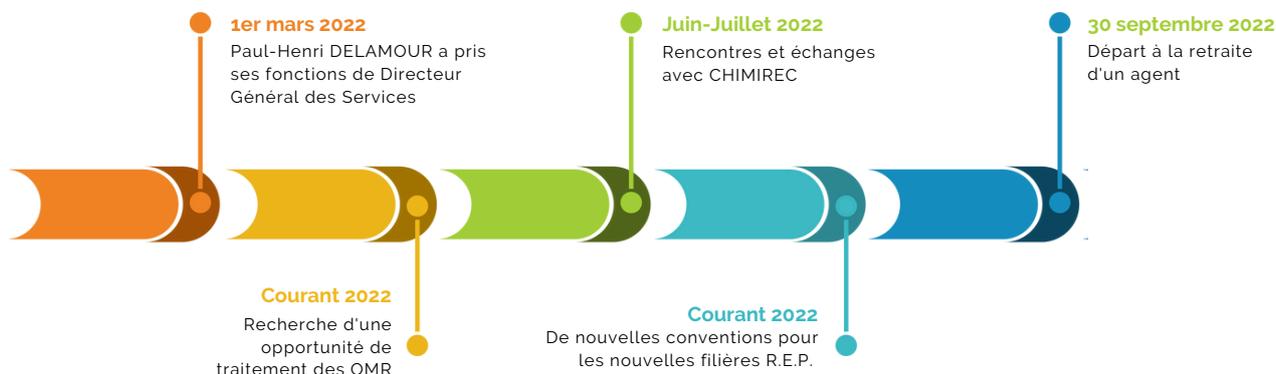
Au 1er janvier 2022, Sud Rhône Environnement compte 121 510 habitants (population INSEE 2021). La population du territoire est stable par rapport à 2021 avec une variation de + 0,73% (+875 hab.).

Le territoire se compose de 41 communes du Gard et de 13 communes des Bouches du Rhône. Les communes sont réparties entre deux Communautés de Communes, deux Communautés d'Agglomération et un Syndicat Intercommunal.

<< évolution des tonnages

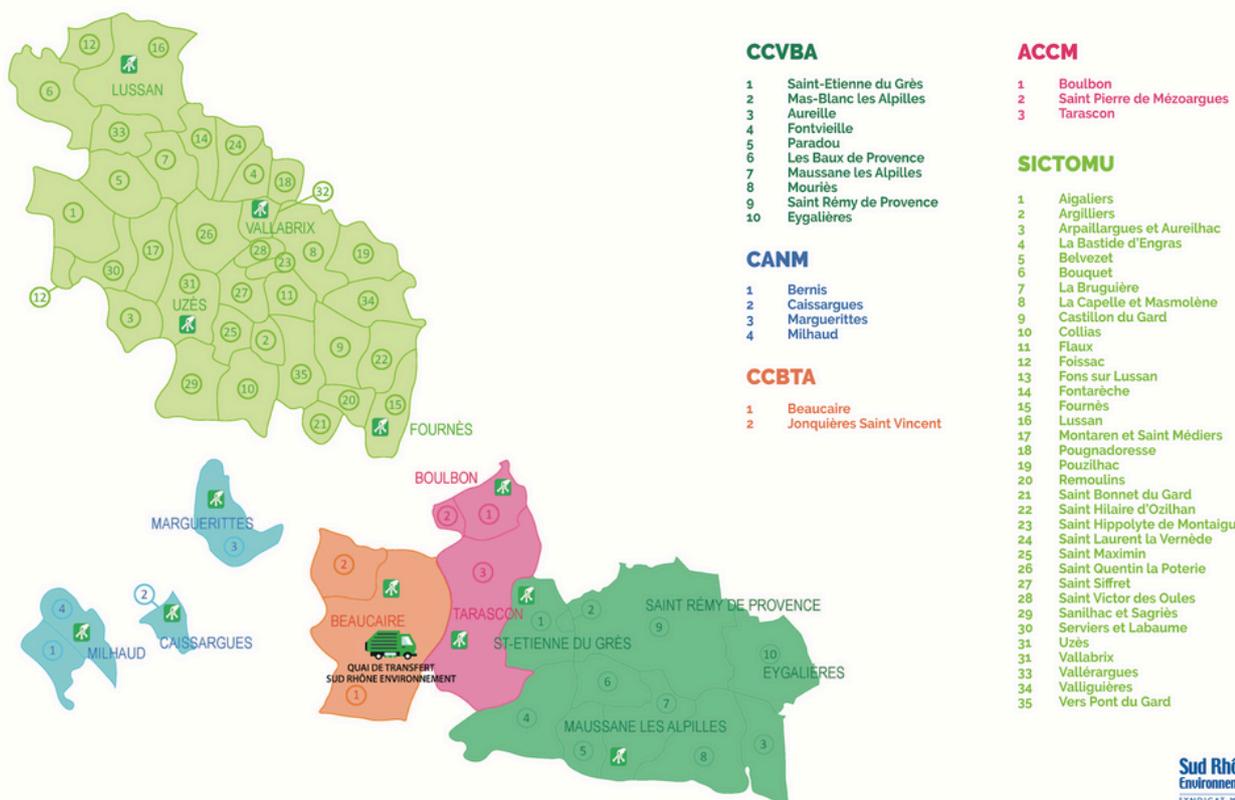


les évènements marquants de 2022 >>



<< le territoire de Sud Rhône Environnement

Cartographie du territoire de Sud Rhône Environnement



à retenir

54 communes
5 intercommunalités
121.510 habitants en 2022

l'organisation politique du syndicat >>



Laurent GESLIN
Président



Bernard WIBAUX
Conseiller



Anne PONIATOWSKI
Membre du bureau

SUPPLÉANTS :

- Jean-Christophe CARRE
- Aline PELISSIER
- Jean MANGION



Théos GRANCHI
Vice-Président



Bernard ANGELRAS
Conseiller



Rémi NICOLAS
Conseiller

SUPPLÉANTS :

- Olivier FABREGOUL
- Jean-Luc DESCLOUX
- Renaud LEROI



Gérard BONNEAU
Vice-Président



Philippe ROUVIER-COROUGE
Membre du bureau



Frédéric LEVESQUE
Membre du bureau



Philippe BALDET
Conseiller

SUPPLÉANTS :

- Hélène RUFFENACH
- Lysianne CORBIERE-CICERON
- Joachim VALLESPI (remplacé en avril 2022 par Pierre DUBOIS DE MATTEIS)
- Nathalie RIFAUD

M. BALDET est remplacé dès avril 2022 par Joachim VALLESPI



Jean-Marie FOURNIER
Vice-Président



Julien SANCHEZ
Conseiller



Roland PORTELA
Vice-Président



Mandy GRAILLON
Conseillère

SUPPLÉANTS :

Jean-Pierre PERIGNON / Thierry PESENTI

SUPPLÉANTS :

Christian GILLES / Laurie PONS



14 délégués titulaires dont **2 femmes** en 2022

<< l'organisation administrative du syndicat

10 agents titulaires
dont **40% de femmes** en 2022



30%

de poste administratif

40%

de chargés de mission

30%

de poste de terrain



8 agents sur **10**
bénéficient à minima
d'un jour de télétravail
par semaine

147

heures de formation
effectuées en 2022

prévention et sensibilisation des usagers >>



Nouveauté

Depuis le 1er janvier 2022, Sud Rhône Environnement a fait le choix de ne plus éditer au format papier sa publication « La Feuille du Tri ».



1361

abonnés sur nos réseaux sociaux

Nouveauté

création du compte Instagram



72 625

piles collectées pour le projet 1 pile = 1 don, de l'énergie pour le Téléthon



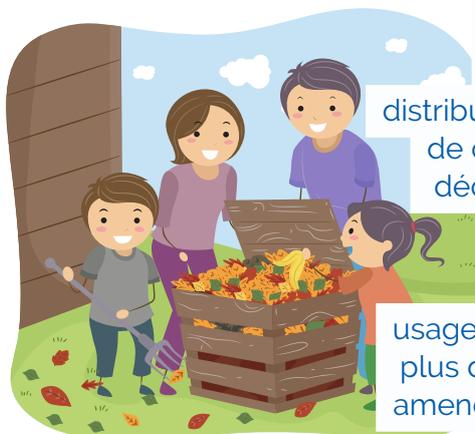
+200

interventions scolaires



63

stands Info-Tri



24

distributions gratuites de compost de déchets verts

860

usagers ont bénéficié de plus de 140 tonnes d'un amendement pour le sol

2,20t

de jouets collectés (sur 19 points de collecte)



47

audits en déchèterie

4,2t

de DEEE collectés en pied d'immeubles et revalorisés par EcoSystem



Le traitement des déchets ménagers >>

Sud Rhône Environnement assure le traitement des déchets ménagers et assimilés en provenance des 5 collectivités adhérentes en charge de la compétence "gestion des déchets ménagers". Il s'agit des collectivités suivantes :

- Communauté de Communes **Vallée des Baux Alpilles**
- Communauté de Communes **Beaucaire Terre d'Argence**
- Communauté d'Agglomération **Nîmes Métropole**
- Communauté d'Agglomération **Arles Crau Camargue Montagnette**
- Syndicat Intercommunal de **Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès**

2 quais de transfert

Les déchets collectés par les collectivités adhérentes transitent par un quai de transfert afin de **rationaliser les coûts de transport de ces derniers.**



Beaucaire (SRE)
23 934 tonnes

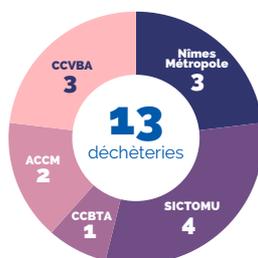


Argilliers (SICTOMU)
11 697 tonnes

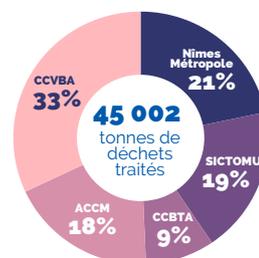
Les déchèteries

Le syndicat assure la compétence "bas de quai" comprenant l'évacuation et le traitement des déchets déposés par les usagers.

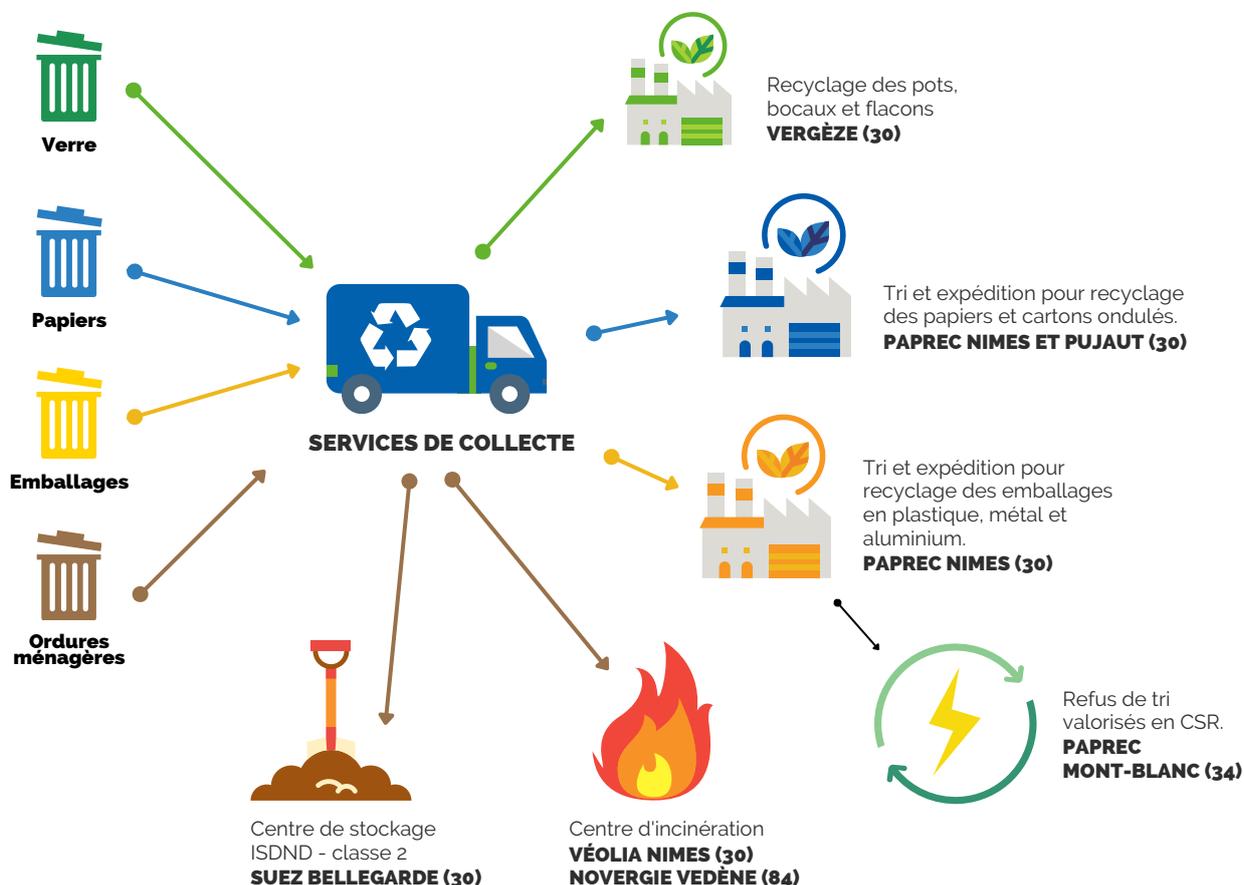
Répartition des déchèteries (en nombre de site)



Répartition des déchèteries (tonnage global)



Les principales filières de traitement en 2022

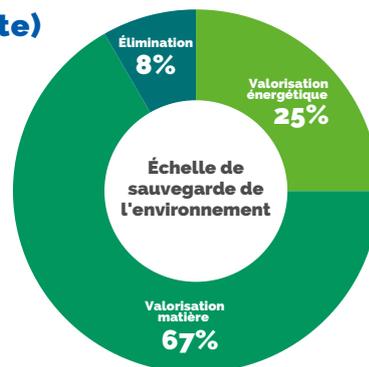


Le traitement des déchets ménagers >>

Les principales filières de traitement en 2022 (suite)



12 filières de traitement
dont 3 soutenues par les
éco-organismes agréés



VÉGÉTAUX
SEDE - Tarascon (13)
SBR - Milhaud (30)

VALORISATION
Broyage et compostage

GRAVATS
CRÉAVIE - MILHAUD (30)

VALORISATION
Concassage et utilisation sur voirie et BTP

CARTON
PAPREC - NÎMES (30)
ET SAINT MARTIN DE CRAU (13)

VALORISATION
Recyclage de la matière

FERRAILLE
AUBORD RECYCLAGE - AUBORD (30)

VALORISATION
Recyclage de la matière

BOIS
PAPREC - NÎMES (30)
ET SAINT MARTIN DE CRAU (13)

VALORISATION
Broyage de la matière et recyclage

PLÂTRE
RECYGYPSE - LESPIGNAN (34)

VALORISATION
Recyclage de la matière (gypse)

MEUBLES
ÉCOMOBILIER
COLLECTER - TRIER - RECYCLER

VALORISATION
Réemploi, recyclage et production d'énergie

HUILES ALIMENTAIRES ET MINÉRALES
CHIMEREC - BEAUCAIRE (30)

VALORISATION
Recyclage de la matière

DÉCHETS CHIMIQUES
ECO DDS

VALORISATION
Production d'énergie

DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES
ECOSYSTEM
recycler c'est protéger

VALORISATION
Après dépollution et démantèlement

BATTERIE
GDE - AUBORD (30)

VALORISATION
Après démantèlement

ENCOMBRANTS
CENTRE D'ENFOUSSEMENT ISDND
SUEZ - BELLEGARDE (30)

ENFOUSSEMENT

les volumes de déchets traités >>

4027 tonnes d'emballages



+8.96*
soit +331 tonnes*



soit

33,14 kg/habitant d'emballages

⚠ 27,58% de refus de tri

5 172 tonnes de verre



+3.40%*
soit +170 tonnes*



soit

42,56 kg/habitant de verre

1 550 tonnes de papier



-8.72%*
soit -148 tonnes*



soit

12,75 kg/habitant de papier

45 007 tonnes de déchets de déchèterie



-1,10%*
soit - 502 tonnes*



soit

370,36 kg/habitant

soit

293 kg/habitant



35 627 tonnes d'ordures ménagères



-3.97%*
soit -1473 tonnes*

Méthodes de traitement :



32 079

tonnes traitées par enfouissement



3 548

tonnes traitées par incinération

*Pour rappel, la présente synthèse présente uniquement les tonnages pris en charge par Sud Rhône Environnement. Les tonnages pour l'année 2022 sont comparés avec l'année 2021.

le taux de valorisation >>

Sud Rhône Environnement a obtenu en 2022 un taux de valorisation matière (recyclage et compostage) de 49,44%. Le taux de valorisation globale atteignait quant à lui 55,95%. Les taux ont respectivement augmenté de 3% et 8% par rapport à 2021.

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte vise un taux de valorisation matière à hauteur de 60% en 2025.



10,5%

de marge de progression pour atteindre les critères de valorisation imposés par la loi à l'horizon 2025

Comment ?

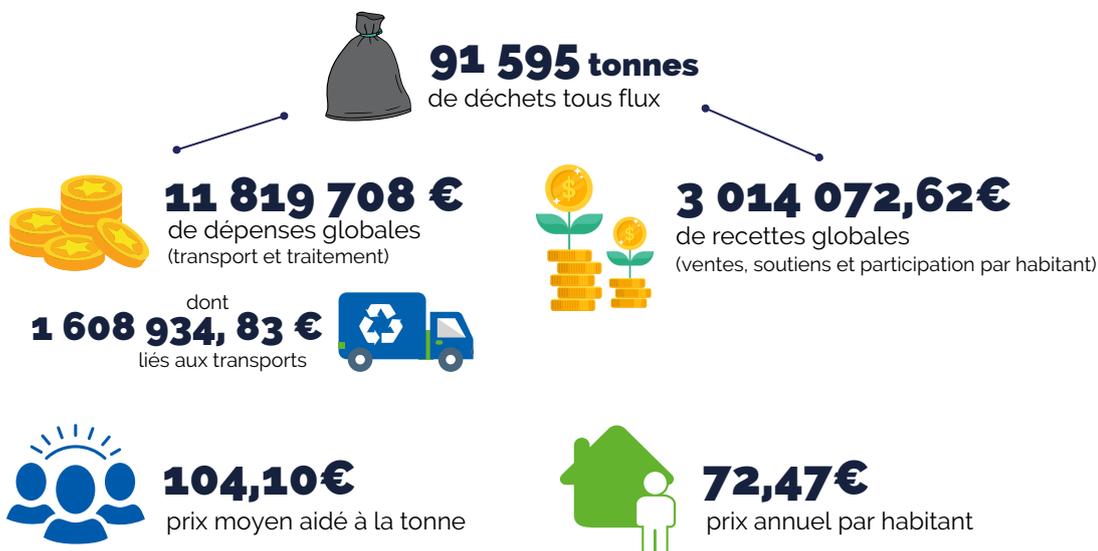
- Accentuation des messages et actions de prévention ;
- Accompagnement des collectivités dans le tri à la source des biodéchets
- Mise en place d'exutoires permettant la valorisation énergétique des OMR

<< principales prestations

Montant TTC 2022

969 629,34 €	Transfert et transport hors déchèterie
953 473,00 €	Traitement de la collecte sélective
967 422,08 €	Évacuation des déchèteries
2 906 355,34 €	Traitement des apports de déchèteries
6 728 927,87 €	Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles

le coût de traitement >>



les recettes du syndicat >>

Sud Rhône Environnement est un syndicat mixte de traitement des déchets ménagers sans fiscalité propre. Cela signifie que le syndicat ne perçoit pas de redevance ou de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qu'il facture ses prestations aux collectivités adhérentes.

Annuellement, les collectivités versent à Sud Rhône Environnement une cotisation par habitant permettant de couvrir une partie des frais administratifs et de personnel de la structure.

6€

Le montant de la cotisation par habitant est maintenue à 6€ pour l'année 2022. Elle ne permet pas de financer l'intégralité des dépenses de fonctionnement du syndicat.

505 112,95 € delta enregistré par le syndicat en 2022



1 207 118,02 €

de recettes liées à la vente des matériaux



+23%
par rapport à 2021

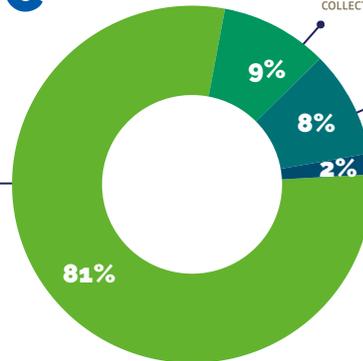


La totalité des recettes issues de la vente des matériaux est reversée aux collectivités



1 077 894,60 €

de recettes versées par les éco-organismes



écomobilier
COLLECTER - TRIER - RECYCLER

ecosystem
recycler c'est protéger



<< coûts supportés par le syndicat

(dépenses de transport et traitement et recettes déduites)



Emballages

-9,47€
par tonne



Papiers

-148,06€
par tonne



Verre

-30,36€
par tonne



OMR

199,90€
par tonne TGAP incluse



Déchèterie

63,74€
par tonne

coûts refacturés aux collectivités >>

Sud Rhône Environnement

, après plusieurs années de modulation des prix, facture désormais "au réel" les collectivités adhérentes. Ce changement répond à une volonté de transparence de la part du syndicat et d'une meilleure compréhension pour ses adhérents.

TVA	TGAP	Coût unitaire €HT/tonne	Nature
10%	45€	117,57 € au 01/01/2022 ; 119,92 € au 01/04/2022 ; 122,31€ au 1/10/2022	Traitement des OM Suez - Enfouissement
10%	18€	126,00 € au 01/01/2022 ; 126,99€ au 01/04/2022	Traitement des OM Suez - Incinération
10%	11€	138€	Traitement des OM Evolia
5,5%		182,58€ puis 186,23€ - Refus de tri : 127,50€ puis 130,05€	Tri des emballages Paprec Valréna
5,5%		30,60€ - Déclassement 51€ puis au 01/09/2022 31,21€ - Déclassement 52,02€	Traitement des papiers
5,5%		30,60€ - Déclassement 71,40€ puis au 01/09/2022 31,20€ - Déclassement 72,83€	Traitement des cartons
5,5%		SEDE Environnement : 36€ puis 40,03 SBR : 45€ puis 50,04 Prix moyen : 40,50€ puis 45,04€	Traitement des végétaux
10%	45€	154,72 € (TGAP inclus)	Encombrants
5,5%		80,77€	Bois
5,5%		100,62€ puis 115,00€ au 01/07/2022	Plâtre
5,5%		7,39€	Gravats
10%		868,92€	DDS (prix moyen - transport et traitement)

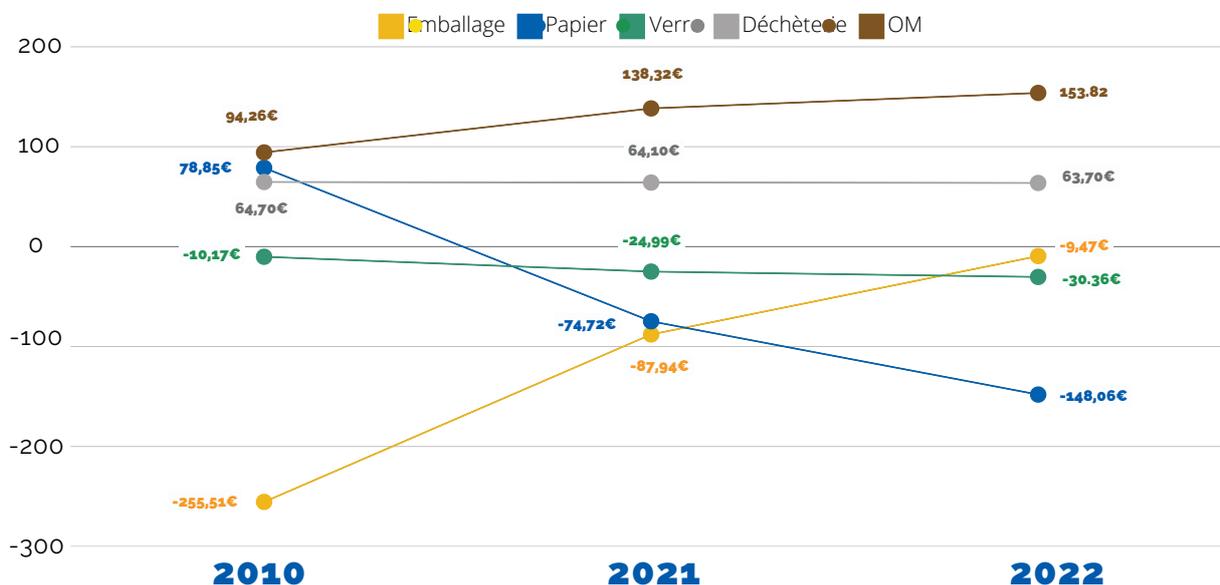


Mutualisation des coûts de transport

14,23 €/t
depuis les déchèteries

2,29€/t
des ordures ménagères

<< évolution des coûts de traitement





Conception :

360 Avenue Pierre et Marie Curie - BP n°5
30301 BEAUCAIRE PDC1

Imprimé par :

Espace DUPONT

Illustrations :

Citéo, Paprec, Ecosystem, Canva, Pixabay,
Sud Rhône Environnement